



N° 11982 * 01



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3264

Reçu le 31 OCT. 2003

BORDEREAU DES ACTES DÉPOSÉS ET DES FORMALITÉS REQUISES

Registre des dépôts
vol. :
n° : à

(cachet du service)



Le présent accusé de réception ne préjuge en rien la régularité des pièces déposées.

PAR :

M^e Mosconi

DÉTAIL DE LA PROVISION	
Numéraire
Chèque bancaire
Chèque ou virement postal
Mandat poste
Valeurs du Trésor
Total

A
Le
(Signature du déposant)

N° D'ORDRE	DATE ET NATURE DE L'ACTE NOMS DES PARTIES	FORMALITÉS REQUISES (1)	VENTILATION DE LA PROVISION DÉPOSÉE (2)	COLONNES RÉSERVÉES AU SERVICE	
				PERCEPTION	OBSERVATIONS
		Reports			
	SAISIE CAROTIE	- formalité unique - inscription - état sur formalité - autres formalités (à désigner) :	publiée le 31 OCT. 2003 SOP 2008		
TOTAL DE LA PROVISION PAR DOSSIER					
		- formalité unique - inscription - état sur formalité - autres formalités (à désigner) :			
TOTAL DE LA PROVISION PAR DOSSIER					
		PROVISION GLOBALE A reporter			

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques un droit d'accès et un droit de rectification.

(1) Rayer les mentions inutiles